



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Cabane Bohème



9 IMPASSE MOULIN DE BOISSET-33470 GUJAN-MESTRAS
MANAGER : CHRISTELLE LAGORCE
Contact : 06 11 91 91 27 : 09 82 36 36 00 / lacabane_boheme@orange.fr

Article 1 : NATURE DU CONTRAT

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours à la maison d'hôtes : « La Cabane Bohème »
Le meilleur accueil sera réservé à ns hôtes. Nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : DURÉE DU SÉJOUR

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour sous réserve d'un accord conclu avec le propriétaire .
La durée minimum de séjour est de 2 jours.

Article 3 : ACCESSIBILITÉ

La suite est située à l'étage, accessible par un escalier colimaçon. Elle possède une entrée indépendante et un balcon.
Nous logeons au rez-de-chaussée.
La suite n'est pas adaptée à des personnes à mobilité réduite.
Les animaux ne sont pas admis.

Article 4 : TARIFS

-Location d'une suite de 37 m2 comprenant : une chambre, une pièce annexe avec bureau, penderie, réfrigérateur, machine à café, bouilloire, une salle de bain avec toilettes séparés.
Les prix sont indiqués sur notre site internet en fonction des périodes choisies durant la période d'ouverture d'avril à septembre.

Le prix comprend :

- un copieux petit déjeuner (viennoiseries, gâteaux ou entremet maison, jus de fruit frais, boissons chaudes, pain, beurre confitures, fruits, laitage, fromage, jambon)
- le linge de lit, de bain, de piscine
- produits de toilette
- mise à disposition de boissons fraîches, café, thé, tisanes
- mise à disposition de matériel de plage e pique-nique
- Prêt de vélo
- wifi gratuite

Les prix s'entendent hors taxe de séjour ;

Les cartes cadeaux ont une validité de 2 saisons (avril-septembre)

Article 5 : TAXE DE SÉJOUR

C'est un impôt local que le client doit acquitter, le prestataire se charge de le reverser à l'office de tourisme.
Celle-ci est devra être réglée en suppléments des nuitées pour les séjours en dehors des plateformes de réservation (booking-airbnb) sur lesquels elle est déjà prélevée.

Article 6 : ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les arrivées se font entre **16h et 19h** et les départs à partir de **11h**.

Merci de nous contacter en cas d'arrivée en dehors de ce créneau horaire

Nous pouvons assurer les transferts gratuitement depuis la gare de Gujan-Mestras et vous garder les bagages avant l'entrée dans les lieux si nécessaire.

Article 7 : CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura envoyé **un acompte égal a prix de la première nuit** payable :
-par virement bancaire, lien sécurisé CB, ou virement via l'application WERO
Ces moyens de paiement sont gratuit.

Article 8 : PAIEMENT DU SOLDE

Le solde est à régler minimum 7 jours avant la date de début du séjour par les moyens de paiement cités ci-dessus

Article 9 : UTILISATION DES LIEUX

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la suite en bon état avec le matériel qui est mis à disposition : parasol, nattes de plages, matériel de pique-nique, serviettes ...

Les espaces extérieurs sont en libre accès, il est possible de pique-niquer en terrasse. La piscine est réservée à votre usage personnel. Elle est accessible de 10h à 19h et chauffée à partir du mois de mai selon la météo.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'hébergement, un cendrier est à votre disposition dans la suite. Merci de ne laisser aucun mégot dans les poubelles intérieures.

Article 10 : CAPACITÉ

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. **La capacité maximale de la suite est de 2 personnes.** Si le nombre n'est pas respecté, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une rupture ou une modification du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés aucun remboursement ne peut être envisagé

Article 11 : POLITIQUE D'ANNULATION

-Toute demande d'annulation faite **avant 1 mois** par rapport à la date d'entrée dans les lieux entraînera le remboursement de l'acompte.

-**Les annulations <1 mois** entraîneront la perte de l'acompte

-**Les annulations < 7 jours** entraîneront la perte totale du montant de la location.

En cas de force majeure, un report du séjour peut être envisagé selon nos disponibilités.

En cas de séjour écouté, le coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Le règlement de l'acompte vaut pour accord des conditions générales de vente et du tarif appliqué pour le séjour.

Toute demande d'annulation ou modification devra être adressée par mail au propriétaire à l'adresse :

lacabane_boheme@orange.fr